Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260722-672026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 JUILLET, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 15/07/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, , , Eric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé, Michel PANSART, Olivier LACHIVER, Alain CABARET, Gilbert PHILIPPE
Secrétaire de séance Hervé VAN PRAAG
Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Anne DURAND représentée par Gilbert PHILIPPE, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

DELIBERATION N 67-2026 Approbation du procès-verbal des délibérations du 24 06 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le procès-verbal des délibérations de la réunion du 24 JUIN 2026.

A l'unanimité moins une abstention (Marc LEMARIé) le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 24 JUIN 2026

Fait à Plévenon, le 23/07/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

MAIRIE DE PLÉVENON (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 23/07/2026

MAIRIE DE PLÉVENON (Côtes-d'Armor)